

Hormis les médecins, de très nombreux professionnels de santé exercent en France : professionnels médicaux et pharmaceutiques (chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes), infirmiers, professionnels de la rééducation, aides-soignants... Ils présentent des profils très diversifiés selon la profession.

Les chirurgiens-dentistes : des effectifs en stagnation

Dans le répertoire partagé des professions de santé (RPPS) [encadré] on compte, le 1^{er} janvier 2015, 41 500 chirurgiens-dentistes actifs exerçant sur l'ensemble du territoire français. Contrairement aux trois autres professions médicales et pharmaceutiques que sont les médecins, les pharmaciens et les sages-femmes, les effectifs de chirurgiens-dentistes stagnent depuis la fin des années 1990 (graphique 1), et leur densité diminue pour atteindre

63 praticiens pour 100 000 habitants en 2015, contre 68 en 1999. Près de neuf chirurgiens-dentistes sur dix exercent aujourd'hui en libéral.

La profession présente un profil similaire à celui des médecins en termes de structure d'âge et de sexe (graphique 2.a). Plutôt âgée, avec un âge moyen de 48 ans en 2015, soit trois ans de plus qu'en 2001, et majoritairement masculine avec 58 % d'hommes, elle se féminise progressivement. Les femmes représentent ainsi 54 % des chirurgiens-dentistes de moins de 45 ans. La profession est cependant en voie de rajeunissement, en lien avec les évolutions du *numerus clausus* correspondant (voir la fiche 11) qui, après avoir connu un fort recul jusqu'au début des années 1990, se redresse nettement depuis 2001. De nouvelles générations plus nombreuses arrivent donc progressivement en exercice.

Encadré Les sources

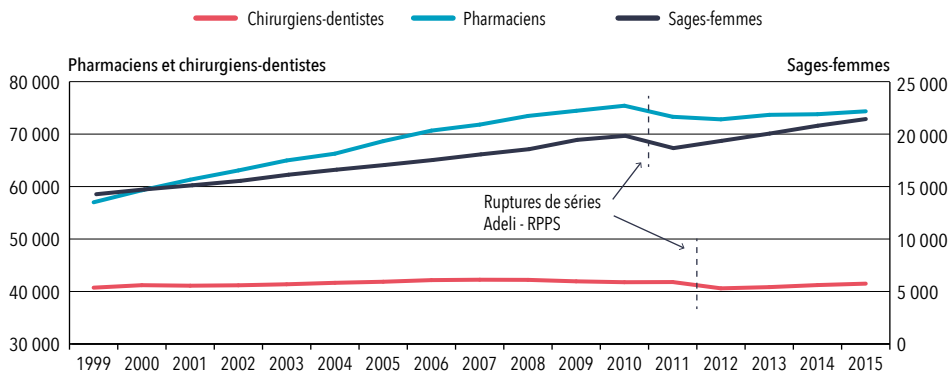
Le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)

Comme les médecins (voir la fiche 1), les trois professions médicales et pharmaceutiques que sont les chirurgiens-dentistes, les pharmaciens et les sages-femmes ont depuis quelques années intégré le RPPS, alimenté par les données de leurs Ordres respectifs, qui deviennent leur guichet principal d'enregistrement. Le RPPS s'est substitué, pour ces professions, au répertoire Adeli (cf. ci-dessous), qui les enregistrait auparavant. Comme pour les médecins, la DREES réalise chaque année une photographie statistique de ces professionnels le 1^{er} janvier, restreinte aux praticiens actifs ayant déclaré une activité en cours à cette date.

Le répertoire Adeli

Le répertoire Adeli (Automatisation des listes) a été mis en place pour répondre à l'obligation d'enregistrement des diplômes des professionnels de santé par les services de l'État conformément au Code de la santé publique et afin de pouvoir disposer des listes réglementaires des personnes exerçant dans chaque département. Actuellement, ce sont les Agences régionales de santé qui sont les guichets d'enregistrement des professionnels de santé paramédicaux. Pour chacune de ces professions, la DREES réalise chaque année une base statistique collectant les informations, le 1^{er} janvier, de l'ensemble des praticiens ayant déclaré une activité. À noter que, malgré l'obligation légale d'inscription, ce répertoire présente certaines fragilités. Tout d'abord, les professionnels de santé ne sont pas réellement incités à se désinscrire (l'inscription étant gratuite, contrairement au RPPS) lorsqu'ils cessent leur activité temporairement ou définitivement, ce qui peut conduire à surestimer le nombre de professionnels âgés en exercice. À l'inverse, les nouveaux professionnels tardent parfois à faire enregistrer leur diplôme au répertoire (en particulier lorsqu'ils débutent par une activité salariée), ce qui tend à sous-estimer la part des plus jeunes.

Graphique 1 Évolution des effectifs des professionnels de santé médicaux (hors médecins)

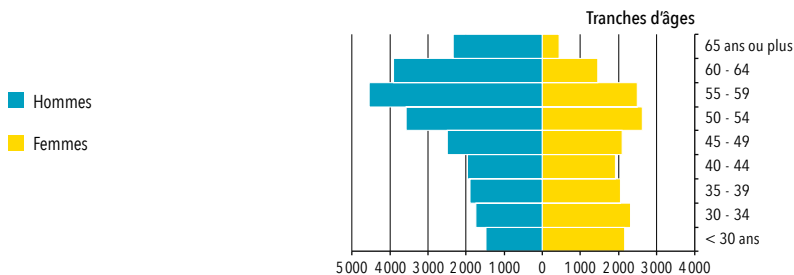


Champ > Ensemble des professionnels de santé médicaux (hors médecins) actifs au 1^{er} janvier, France entière.

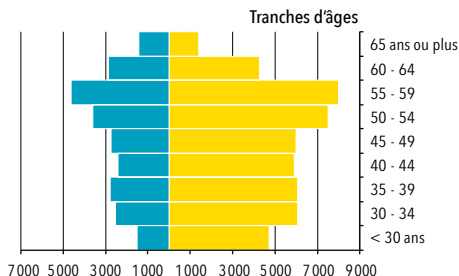
Sources > DREES, Adeli jusqu'en 2010 pour les pharmaciens et les sages-femmes et jusqu'en 2011 pour les chirurgiens-dentistes, RPPS pour les années ultérieures.

Graphiques 2 Pyramides des âges en 2015

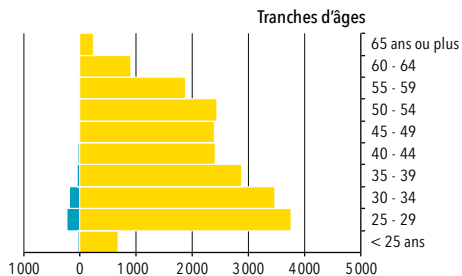
2.a - Chirurgiens-dentistes



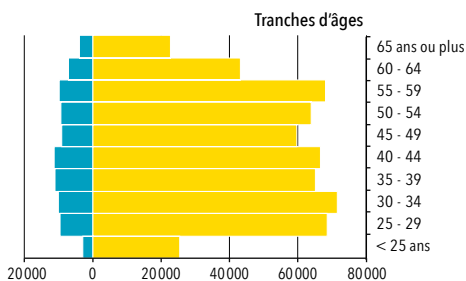
2.b - Pharmaciens



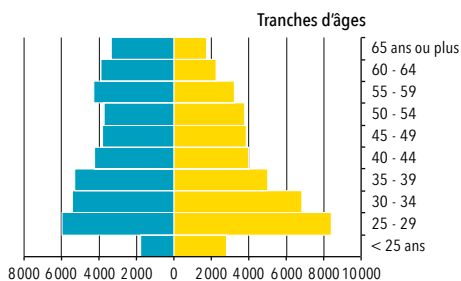
2.c - Sages-femmes



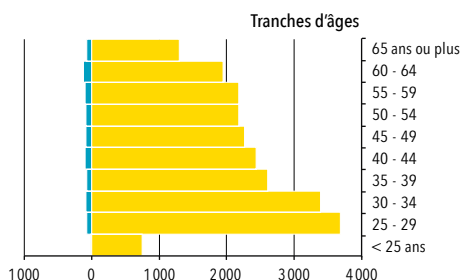
2.d - Infirmiers



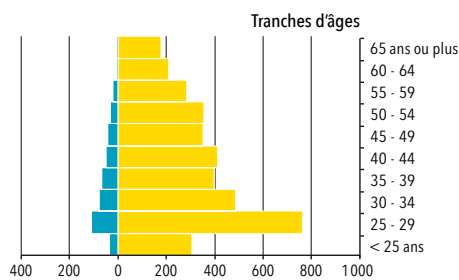
2.e - Masseurs-kinésithérapeutes



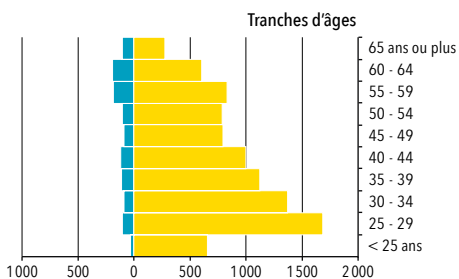
2.f - Orthophonistes



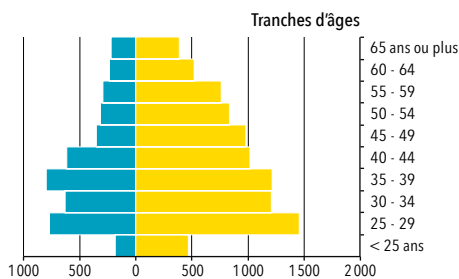
2.g - Orthoptistes



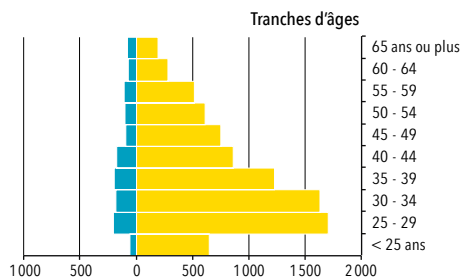
2.h - Psychomotriciens



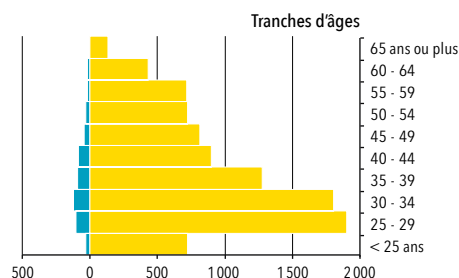
2.i - Pédiatres-podologues



2.j - Ergothérapeutes



2.k - Diététiciens



Champ > Ensemble des professionnels actifs au 1^{er} janvier, France entière.

Sources > DREES, RPPS (chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes), Adeli (autres professionnels de santé).

Un travail en officine pour les trois quarts des pharmaciens

On dénombre 74 300 pharmaciens actifs en France le 1^{er} janvier 2015. Leurs effectifs ont crû régulièrement depuis les années 1990, mais stagnent depuis quelques années (graphique 1). Les trois quarts d'entre eux exercent en officine, répartis pour moitié en titulaires d'officine, qui exercent en tant que profession libérale, et pour l'autre moitié en adjoints d'officine, qui sont salariés. Les autres pharmaciens inscrits à l'Ordre exercent leur activité en établissement de santé (9 %), ou dans les secteurs de la biologie médicale (10 %) et de l'industrie pharmaceutique (5 %).

Les femmes sont très majoritaires parmi les pharmaciens (67 %). Le vieillissement de cette profession est nettement moins marqué que pour les médecins ou les chirurgiens-dentistes (graphiques 2) : la baisse du *numerus clausus* correspondant (voir la fiche 11) dans les années 1980 a en effet été beaucoup moins prononcée que celle de leurs confrères. Et, comme pour ces derniers, la reprise de la hausse de ce *numerus clausus* dans les années 2000 devrait entraîner un rajeunissement de la profession dans les années à venir.

Les sages-femmes, un exercice libéral en progrès

Le 1^{er} janvier 2015, 21 600 sages-femmes exercent leur activité en France. Leurs effectifs sont en croissance régulière au cours des vingt dernières années (graphique 1). La densité de sages-femmes a ainsi quasiment doublé au cours de la période

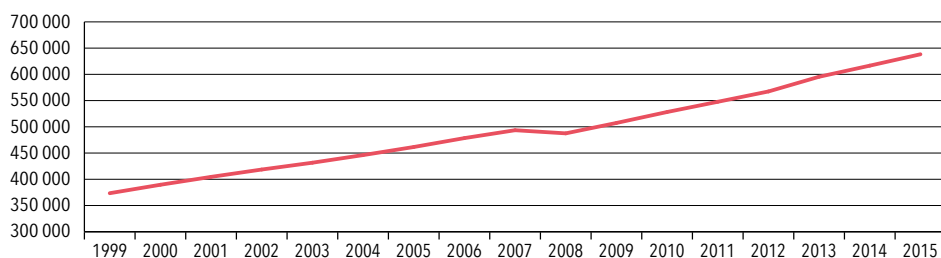
pour atteindre aujourd'hui 148 praticiennes pour 100 000 femmes en âge de procréer (*i.e.* âgées de 15 à 49 ans). Cette évolution reflète en grande partie celle des quotas correspondants (voir la fiche 11). Même si le salariat reste largement majoritaire, l'exercice libéral est en progrès dans cette profession : il concerne en 2015 plus du quart des sages-femmes (26 %).

La profession est presque exclusivement féminine (97 % de femmes en 2015) et relativement jeune, puisque la majorité des sages-femmes (52 %) ont moins de 40 ans (graphique 2.c).

Les infirmiers, première profession de santé en termes d'effectifs

Le 1^{er} janvier 2015, le répertoire Adeli (encadré) recense 638 200 infirmiers en activité en France. C'est la première profession de santé en termes d'effectifs. Il s'agit là d'un maximum historique, que l'on considère les effectifs en augmentation depuis 2010 (+4,4% par an en moyenne) ou la densité (967 infirmiers pour 10 000 habitants). Ce taux de croissance des effectifs est très supérieur à celui de la population française (+0,7 % en moyenne annuelle depuis 2000) et, dans une moindre mesure, à celui de la population des personnes âgées de 70 ou plus (+1,7 %). Cette évolution reflète en grande partie également celle des quotas d'infirmiers (voir la fiche 11). Ils sont très majoritairement salariés (83 %¹), cependant l'exercice libéral ou mixte est en légère progression, il a notamment gagné trois points depuis 2001 pour atteindre 17 % en 2015.

Graphique 3 Évolution des effectifs d'infirmiers



Champ > Ensemble des infirmiers actifs au 1^{er} janvier, France entière.

Source > DREES, Adeli.

1. Il s'agit de la proportion de salariés exclusifs, c'est-à-dire n'exerçant pas d'activité libérale en sus.

Les infirmiers restent une population relativement jeune et féminisée (graphique 2d), avec 87 % de femmes, et près d'un praticien sur cinq ayant moins de 30 ans (17 %) en 2015, une proportion en hausse depuis 2001 (13 %). Avec des départs à la retraite plus tardifs qu'au début des années 2000, la part des infirmiers de plus de 50 ans est cependant, elle aussi, en forte hausse (de 23 % à 36 % entre 2001 et 2015). Finalement, l'âge moyen est resté relativement stable au cours de la période (entre 41 et 43 ans environ).

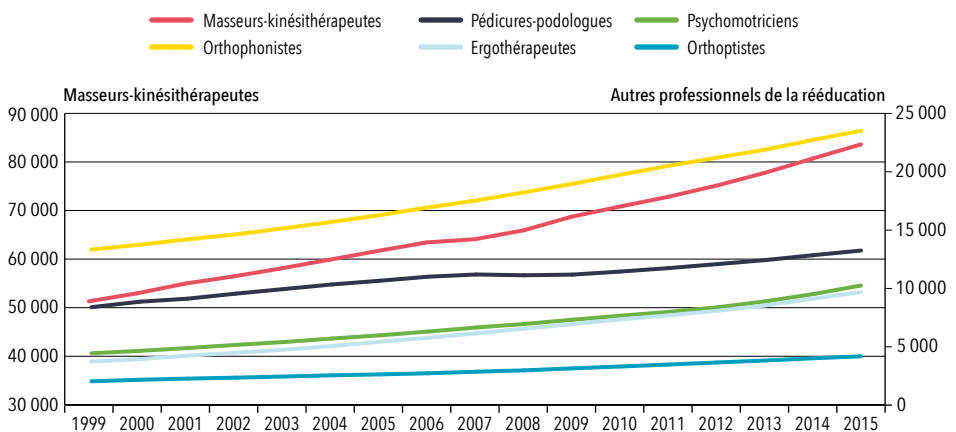
Les professionnels de la rééducation, des effectifs en croissance

Dans le domaine sanitaire, le champ de la rééducation couvre sept métiers très différents : masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste et diététicien. Le 1^{er} janvier 2015, 154 500 professionnels de la rééducation étaient en activité. Les masseurs-kinésithérapeutes sont les plus nombreux et représentent plus de la moitié de ces professionnels (83 600). On dénombre également 23 500 orthophonistes, 13 300 pédicures-podologues, 10 300 psychomotriciens et autant d'ergothérapeutes et de diététiciens. Les orthoptistes

sont les moins nombreux (4 200). Les effectifs de ces professionnels sont en constante augmentation depuis la fin des années 1990 (graphique 4). Entre 1999 et 2015, la hausse a été en moyenne de 3 % par an pour les masseurs-kinésithérapeutes contre 0,7 % pour la population totale et 1,7 % pour celle des personnes âgées de 70 ans ou plus. La croissance la plus forte concerne les effectifs d'ergothérapeutes et de psychomotriciens qui ont plus que doublé au cours de la période (+5 % à +6 % par an en moyenne). L'augmentation des effectifs de ces professionnels est, en grande partie, une conséquence de la hausse continue du nombre d'étudiants en France, liée notamment à la hausse des quotas pour les trois professions concernées (masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes et psychomotriciens) [voir la fiche 11]. Elle est aussi tirée par la hausse des diplômés à l'étranger, de plus en plus nombreux à venir exercer en France, en particulier pour les professions de masseurs-kinésithérapeutes et d'orthophonistes (voir la fiche 5).

Parmi ces professions, l'exercice libéral est très majoritaire pour les masseurs-kinésithérapeutes (80 %), les pédicures-podologues (98 %), les orthophonistes (81 %) et les orthoptistes (67 %). À l'inverse, les psychomotriciens, les ergothérapeutes et les

Graphique 4 Évolution des effectifs des professionnels de la rééducation



Champ > Ensemble des professionnels de la rééducation actifs au 1^{er} janvier, France entière.

Source > DREES, Adeli.

diététiciens sont le plus souvent salariés (82 %, 91 % et 68 % respectivement)². Ces répartitions en fonction du mode d'exercice ont peu évolué depuis le début des années 2000, excepté pour les orthoptistes qui sont de plus en plus fréquemment salariés.

Les métiers de la rééducation sont exercés par une population relativement jeune (l'âge moyen y est inférieur à 42 ans) et féminisée (graphiques 2e à k). Les femmes représentent aujourd'hui les deux tiers des professionnels de la rééducation, contre les trois cinquièmes au début des années 2000. Ce sont les masseurs-kinésithérapeutes qui ont connu la plus forte féminisation durant cette période, avec 50 % de femmes en exercice en 2015, contre 42 % en 1999. Excepté les masseurs-kinésithérapeutes, les femmes représentent près de 90 % des effectifs des métiers de la rééducation.

Les autres professionnels de santé

Les autres professionnels paramédicaux sont également répertoriés par le répertoire Adeli. Il s'agit des manipulateurs d'électroradiologie

médicale (33 500 professionnels en exercice le 1^{er} janvier 2015), des audioprothésistes (3 100), des opticiens-lunetiers (32 200), et des professions de l'appareillage (prothésistes et orthésistes, dont le nombre est supérieur à 3 000).

D'autres professionnels exercent dans le secteur de la santé et sont cités dans le Code de la santé publique (CSP) sans être toutefois inclus dans le champ des auxiliaires médicaux. Parmi eux, les plus nombreux sont les aides-soignants qui exercent en collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité. D'après l'enquête Emploi, ces derniers étaient plus de 400 000 en exercice début 2014.

Les professionnels de santé considérés comme tels par le Code de la santé publique représentent environ 1,9 million de personnes au 1^{er} janvier 2015.

Enfin, certaines professions ne sont pas inscrites au Code de la santé publique et n'ont pas le statut de profession de santé. C'est le cas notamment des psychologues qui sont recensés par le répertoire Adeli. Leur nombre a augmenté et s'élève à 54 000 en 2015. ■

Pour en savoir plus

- > **Barlet M., Cavillon M.**, 2011, « La profession d'infirmière : situation démographique et trajectoires professionnelles », *Études et Résultats*, DREES, n° 759, mai.
- > **Cavillon M.**, 2012, « La profession de sage-femme : constat démographique et projections d'effectifs », *Études et Résultats*, DREES, n° 791, mars.
- > **Collet M.**, 2005, « Les pharmaciens en France – Situation démographique et trajectoires professionnelles », *Études et Résultats*, DREES, n° 437, octobre.
- > **Collet M., Sicart D.**, 2007, « Les chirurgiens-dentistes en France : Situation démographique et analyse des comportements en 2006 », *Études et Résultats*, DREES, n° 594, septembre.
- > **DREES**, « La démographie des professions de santé », Données statistiques disponibles sur data.drees.sante.gouv.fr.
- > **Observatoire national des professions de santé (ONDPS)**, 2013, *État des lieux de la démographie des chirurgiens-dentistes*, décembre.
- > **Ordre national des pharmaciens**, 2015, *Les pharmaciens : panorama au 1^{er} janvier 2015*.
- > **Rochut J.**, 2014, « Les professionnels de la rééducation », *Études et Résultats*, DREES, n° 895, octobre.

2. À noter que l'exercice hors salariat de ces professionnels ne fait pas l'objet d'un remboursement par l'Assurance maladie.